

Compte rendu de la CAPA des Psychologues de l'Education Nationale

Mardi 21 juin 2019

Ordre du jour :

- 1 - Tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle - année 2019
- 2 - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial - année 2019
- 3 - Questions diverses

0-Déclaration SUD

1- Tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle - année 2019 :

Mme Rayon-Desmares rappelle les règles de promotion.

En particulier, l'avis « excellent » attribué par le recteur concerne 20% du personnel au vivier 1 et 5% au vivier 2.

Lors de cette cession, 17 personnes étaient promouvables : 12 femmes, 5 hommes, 10 EDA et 7 EDO. 15 au vivier 1 et 2 au vivier 2.

Trois personnes ont eu un avis « excellent » du recteur au vivier 1. Deux EDO et un EDA.

Deux femmes et un homme.

Deux promotions au vivier 1 et aucune au vivier 2.

Parmi les deux premiers promus, une personne renonce à la fonction d'IEN-IO et conserve sa promotion. La seconde devient IEN-IO et ne peut pas bénéficier de sa promotion. Par conséquent, la troisième personne promuable sur la liste est promue (avis excellent).

Les représentants du personnel font remarquer qu'il est regrettable que la campagne de promotions se fasse si tardivement dans l'année et émettent le souhait qu'elle se déroule avant le mouvement, ce en quoi les représentants de l'administration sont parfaitement d'accord. Cette campagne devrait se dérouler plut tôt dans les années à venir.

2- Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial - année 2019 :

Cette promotion concerne 20% de l'effectif de la classe exceptionnelle.

Cette année, 3 personnes étaient promouvables, 3 femmes, une EDA et 2 EDO, les trois recevant un avis « excellent » du recteur. C'est l'ancienneté dans l'échelon qui détermine le classement des candidat-e-s.

Une personne est promue (EDA).

Clôture de la séance.